



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

20 MAI 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 10 mai 2022 (convocation du 27 avril 2022)**

Aujourd'hui dix mai deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANCOIS, M. Patrick BOBET, M. Stéphane MARI, M. Emmanuel SALLABERY, Mme Isabelle RAMI.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à Mme Isabelle RAMI, Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice de FRANCOIS.

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/03/01F

CREATION DE REGIES

Conformément aux articles L2221-10 et R1617-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'Administration de la Régie METPARK détermine l'organisation administrative et financière par délibération.

La décision de créer des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances pour les opérations d'encaissement ou de paiement, en lieu et place du comptable public et sous son contrôle, appartient donc à l'assemblée délibérante de l'établissement public local.

Toutefois, cette compétence peut faire l'objet d'une délégation d'attribution, selon les lois et règlements en vigueur.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser le directeur général de METPARK à créer des régies de recettes, des régies d'avances et/ou des régies de recette et d'avances pour le service public administratif de la fourrière automobile.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 10 mai 2022

Pour expédition conforme

Le Président

Christophe DUPRAT